

20^{c.}

Journal du Lot

20^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	9 fr. 50	16 fr. 50	30 fr.
	9 fr. 50	17 fr. 50	32 fr.

TÉLÉPHONE 81

COMPTES POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 50
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 50
RÉCLAMES 3 ^e page	2 fr. 50
» 2 ^e page	4 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Quelques réflexions au sujet de l'affaire Sacco et Vanzetti. — De nouveau recommandons les discussions sur la stabilisation et le change. Elles restent incompréhensibles.

— Faut-il en parler ?
— Bien sûr ! Puisque tout le monde en parle !

— Ce serait, me semble-t-il, une raison de se taire. Mais, enfin, je veux bien ajouter quelques mots aux torrents de mots que cette affaire a fait couler. Cela ne se verra pas. Versons donc au grand fleuve notre verre d'eau : il n'en sera ni plus ni moins...

— Eh ! bien, l'affaire Sacco et Vanzetti m'a suggéré une première réflexion qui n'est pas très favorable à la justice américaine et qui ne s'accorde guère avec l'idée qu'on se faisait de ce pays où régnait si longtemps la loi de Lynch : c'est que, *libas, on est bien prompt à condamner et bien lent à exécuter*. Le contraire vaudrait assurément mieux !

En outre, il résulte pour moi de tout ce que j'ai lu de ce procès que les juges n'ont pas prouvé la culpabilité des deux hommes qu'ils viennent de livrer au bourreau, après les lui avoir si souvent tendus et repris. Que Sacco et Vanzetti n'aient pas établi leur innocence, il importe peu. L'innocence ne se démontre pas ! C'est aux accusateurs qu'incombe le devoir de fournir les preuves de leurs accusations... Il y avait un doute qui devait profiter aux accusés. On les a tués sans être absolument sûrs qu'ils fussent coupables. Et cela est d'autant plus cruel qu'après sept ans de cet horrible labeur à tête avec la mort, on peut dire que, *même coupables, ils avaient expié*.

Les autorités judiciaires d'Amérique ne l'ont pas admis. Leur orgueil s'est raidi devant les protestations du monde. Ces hommes durs ont pensé qu'une mesure de clémence serait interprétée comme une condamnation de leur justice. Mais, surtout, ils se sont révoltés à l'idée que des leçons d'humanité leur fussent données par les terroristes de Moscou...

Nous l'avons déjà dit, mais il faut le répéter car c'est là une des leçons à tirer de ces événements. Si les communistes avaient eu le moindre souci des hommes qu'ils prétendaient vouloir sauver, si le sort de Sacco et Vanzetti les eût intéressés, s'ils avaient tenu à leur épargner le supplice, si cette affaire n'eût pas été pour eux un simple prétexte à manifestations, *ils se seraient tus*. Sans eux, tout pouvait s'arranger. Leur silence était nécessaire au salut de ces deux hommes... et, pourtant, ils ont crié de toutes leurs forces. En agissant ainsi, les communistes savaient qu'ils rendaient la grâce impossible. Mais qu'est-ce que cela pouvait leur faire ? Ils se f...aient de Sacco et de Vanzetti comme de leur premier massacre. Ces gaillards n'en sont pas à deux assassinats. Que les condamnés fussent graciés ou exécutés, cela importait peu aux communistes. Ils tenaient un bon moyen de faire du désordre, ils n'allaient pas y renoncer pour sauver deux malheureux !...

Il est passé des foules de Sacco et Vanzetti dans les geôles soviétiques. Et si les Américains ont mal agi en tuant deux hommes, peut-être innocents, parce qu'ils étaient communistes, que faut-il penser des communistes qui ont tué des milliers d'hommes, certainement innocents, parce qu'ils n'étaient pas communistes ?...

Tout de même, ne trouvez-vous pas qu'il fait bon de vivre dans notre France ?...

Pendant cette période de vacances on se remet à discuter autour des problèmes de stabilisation et de change. Et, de nouveau, s'entrechoquent des opinions contradictoires émanant de personnalités dont chacune passe pour compétente et autorisée...

Ne nous méions pas à ces disputes où l'on n'est admis à se tromper que si l'on passe pour être infallible.

Seulement, nous pouvons marquer les coups et relever les fautes. Il en est une qui nous a frappé. M. Léon Blum, dans le *Populaire*, expose sa théorie sur la stabilisation.

« Supposons, écrit-il, qu'après une

baïsse accélérée le franc soit réduit au huitième de sa valeur, c'est-à-dire que la livre sterling coûte 200 fr. au lieu de 25 — c'était le cas en juillet dernier. Supposons que la rapidité de la baisse ait laissé une marge très étendue entre le pouvoir d'achat intérieur du franc et sa valeur au change — c'était encore le cas — que, par exemple, les prix de détail n'aient encore que quadruplé, en ce sens que l'objet qui coûte une livre à Londres ne coûte encore que cent francs à Paris. Si la baisse du franc est arrêtée et qu'il se stabilise à sa parité de 200 francs pour une livre, la stabilité ramènera l'équilibre ; l'objet qui coûte une livre à Londres finira par coûter dans les environs de 200 francs à Paris, c'est-à-dire que les prix auront doublé, bien que la monnaie soit restée égale.

« Si la stabilisation monétaire s'établit au cours de 175 francs, de 125 fr. pour une livre, ce qui suppose non seulement un barrage de la baisse, mais une revalorisation partielle, l'objet-déjà atteint les prix de 125 ou 175 francs, c'est-à-dire que les prix auront monté soit de 25 p. 100, soit de 75 p. 100, bien que la valeur de la monnaie soit sensiblement accrue.

« Pour que les prix ne montent pas, pour qu'eux-mêmes restent stables, qu'aurait-il fallu ? Que la stabilisation monétaire fût assurée au cours de 100 francs pour une livre, c'est-à-dire que le niveau des changes fût comprimé jusqu'au niveau des prix. Et pour qu'ils baissent ? Il aurait fallu que la revalorisation du franc s'accroûtât davantage encore et que son cours pût se fixer au-dessous de cent francs pour une livre. »

Ainsi donc, voilà la théorie qu'aujourd'hui l'on soutient. Il est fallu une hausse plus forte du franc !...

Mais il est impossible de ne pas se rappeler qu'en décembre ou janvier derniers, on protestait violemment contre cette même hausse trop rapide, trop accentuée et que certains, déjà, qualifiaient de « catastrophique ». Il en était résulté un commencement de chômage et de crise économique.

Le gouvernement fut accusé de préparer la ruine du pays par le redressement du franc. On s'épouvantait à l'idée de voir la livre descendre à 100 francs. Et si le franc monte à huit sous, crient-ils, nous sommes perdus...

Aujourd'hui, vous le voyez, on échafaude des théories pour démontrer que le gouvernement est intervenu trop tôt et qu'il fallait pousser le franc au lieu de le retenir !...

Si vous y comprenez quelque chose, vous aurez de la chance ! Il est vrai que ça n'est pas indispensable et qu'on s'en passe très bien...

La preuve !...
Emile LAPORTE.

PEUITS MOTS D'ECRITS

UNE LEÇON A TIRER

Un homme de lettres, des plus connus, fit, ces temps derniers, un accroc à son pantalon.

Cet accident arriva aux plus intellectuels.

Sa femme porta l'objet dans une teinturerie, sur l'étiquette de laquelle on lisait : Stoppage.

Elle demanda quel serait le prix de la réparation : « On ne peut pas vous le dire tout de suite, lui fut-il répondu. Il faut examiner l'accident de près. Veuillez repasser demain. »

Le lendemain, on lui apporta que le coût serait de 70 francs.

Elle se récria : « C'est trop cher, vraiment ! » Et elle remporta le pantalon.

Chefitin faisant, elle passa, par hasard, devant une de ces petites boutiques de « stoppages », comme il y en a à Paris, où les ouvrières travaillent à la devanture, sous le regard des passants, émerveillés par cette besogne d'adresse et de patience. Là, on répondit : « Mais, nous le connaissons ce pantalon. On nous l'a déjà présenté, hier. Le prix de la réparation est de quarante francs. »

Mon confrère me demande, indigné : « Voyons. Le teinturier n'exagère-t-il pas ? Le travail coûtant quarante francs, il en réclamait trente, comme intermédiaire ! »

N'enfions pas dans le détail de la discussion ; mais enseignons à notre confrère que s'il eût voulu ou pu envoyer son pantalon à Elbeuf ou à Roubaix, la réparation de quarante francs serait tombée à quinze, peut-être à dix.

En effet, le métier de « retrayage » est antique dans ces fabriques. On y emploie, depuis toujours, des femmes habiles qui retissent les accrocs et les trous. C'est un Elbevien matin, qui eut l'idée, il y a longtemps déjà, d'envoyer des draperies de cette spécialité à Paris,

Informations

Violentes manifestations

Dès que la nouvelle de l'exécution de Sacco et Vanzetti fut connue, de violentes manifestations se produisirent dans un très grand nombre de villes.

A Genève des magasins américains ont été mis à sac ; à Boston, la police a procédé à l'arrestation de cent personnes ; en Argentine, une bombe a été trouvée dans l'hôtel du ministre du Trésor ; à New-York, à Pittsburg, des bagarres ont eu lieu ; il y a eu de nombreux blessés.

A Paris, des manifestations devaient être organisées devant l'ambassade des Etats-Unis. Mais des mesures d'ordre ont été prises pour empêcher tout rassemblement.

Les cigognes quittent l'Alsace
Les cigognes commencent déjà à quitter la région. Une quarantaine ont été aperçues se dirigeant vers le sud.

On ne se souvient pas d'un départ aussi prématuré des cigognes. Faut-il en conclure que la saison du froid sera particulièrement précoce ?

France et Yougoslavie
Les journaux annoncent que le ministre de France à Belgrade a fait une démarche auprès du ministre des Finances yougoslave en vue de l'ouverture d'une négociation pour le règlement des dettes de guerre de la Serbie envers la France.

Le ministre de France aurait également fait connaître au ministre des Finances yougoslave un groupe français important s'intéressant à la construction d'une ligne sur l'Adriatique et que ce groupe avait l'intention de faire à ce sujet une offre au gouvernement.

Réunion de la S. D. N.
La session de l'assemblée de la S. D. N. qui se réunira le 5 septembre à Genève, sera ouverte par le représentant du Chili au Conseil, M. Villegas, président en exercice du Conseil. C'est à lui qu'il appartiendra de prononcer le discours d'usage.

L'élection du président de l'Assemblée aura lieu ensuite. Différents noms ont été déjà mis en avant, notamment ceux de M. Adatoï, ambassadeur du Japon à Bruxelles, représentant de son pays au Conseil, et de M. Guanï, ministre de l'Uruguay à Paris, qui fut, jusqu'à l'an dernier, un des membres les plus écoutés du Conseil de la S. D. N.

Restitution de trophées de guerre
Le lieutenant-colonel George Cook, qui combattit dans les rangs américains en France et s'empara de quelques centaines de trophées de guerre ennemis, est parti pour l'Allemagne afin de rendre à leurs anciens possesseurs la plus grande partie possible de ce butin. Avant de s'embarquer, le colonel a déclaré que conserver par devers lui de semblables objets ne pourrait que lui rappeler des inimitiés maintenant passées.

L'Italie doit se préparer
Au cours d'une cérémonie qui s'est déroulée à Finale-Ligure, à l'occasion de l'anniversaire de la bataille de Balaizza, le maréchal Caviglia, dont on inaugure un buste, a prononcé un discours dont voici les principaux passages :

« Quels sont les devoirs d'une nation « prolétaire » comme l'Italie ? Celle-ci a un territoire relativement pauvre et une population surabondante. Ses colonies ne lui permettent pas d'écouter le trop-plein de sa population. Notre sort est lié à celui des nations qui se trouvent dans les mêmes conditions que nous, et c'est avec elles que nous devons inévitablement nous entendre pour coopérer aux dures et inévitables luttes que nous réserve l'avenir pour assurer du pain aux générations futures. »

« Sans cris, sans menaces, avec une

pour le public de détail. Il imagine de les appeler des stoppages. C'est preuve qu'il était un homme de génie. « Stoppage » ne signifie rien du tout ; mais, précisément à cause de cette absurdité, le mot réussit auprès des Parisiens, qui ont le tempérament snob. »

« Quelle est la morale à tirer de cette histoire ? C'est que les gens qui savent s'arranger échappent à la vie chère. »

Il y a, à Paris, des ménagères qui vivent pour deux fois moins que leurs voisins. Mais lorsqu'on ne veut pas faire l'effort de chercher la stoppeuse, il est juste que, cher ou pas cher, on paye l'intermédiaire qui fait cet effort à votre place.

La femme de l'homme de lettres a donné le bon exemple.

Si ceux qui se plaignent de la vie chère, s'organisaient pour en réduire le prix, ils réussiraient certainement mieux que l'Etat qu'ils invoquent, et qui est, pratiquement, impuissant.

Telle est la leçon qui peut être tirée de l'histoire du pantalon de mon confrère. [De l'Animateur].

froide et intelligence constance, nous devons nous entraîner pour toute éventualité.

L'Allemagne à la S. D. N.
Le gouvernement du Reich, d'après la « Taegliche Rundschau », se réserve de prendre position à Genève quant à la nomination des nouveaux membres du conseil de la S. D. N. Il n'a pas pris jusqu'à présent de décision pour le choix d'un membre allemand à la commission des mandats. Ce choix appartient d'ailleurs au conseil de la S. D. N. et le gouvernement allemand pourrait être tout au plus consulté.

Amabilités soviétiques
D'après le *Daily Herald*, l'un des principaux directeurs d'une agence de vente de pétroles russes en Angleterre, a reçu l'ordre de quitter le pays.

Dans les milieux travaillistes et syndicalistes, on considère que cet acte du gouvernement est tout à fait contraire à la déclaration du premier ministre, selon laquelle la rupture avec la Russie des Soviets n'entraverait en rien le commerce entre les deux pays.

En Chine
A Shanghai, on prend des mesures pour faire face à une situation qui peut devenir sérieuse par suite de la défection des nationalistes. On prévoit des troubles que peuvent causer des incursions de communistes d'Hankéou ou l'avance probable des troupes nordistes de Sun Changfang.

Le commandant anglais ayant décidé de renvoyer dans l'Inde au début de septembre deux bataillons du Pendjab, vient de donner l'ordre au premier bataillon de Camerouniens qui se trouve à Hong-Kong, de se rendre à Shanghai où il renforcera la 13^e brigade d'infanterie.

EN DEUX DE MOTS...
— Des secousses sismiques ont été ressenties dans l'île de Jersey.

La reine d'Egypte est arrivée à Paris, mardi matin. Elle était accompagnée par son père.

Le secrétaire des Jeunesses communistes, Henri Barbé, a été arrêté et écroué pour punition de 6 mois de prison pour provocation de militaires à la désobéissance.

On estime que les inondations dans le seul district de Gujorath (Indes) ont causé plus de 50 millions de livres de dégâts et ont occasionné plus de 750 morts.

Pour chasser les bandits, la nuit, la police de Londres est dotée d'automobiles blindées qui sont munies de T. S. F. et pouvant filer à plus de 100 kilomètres à l'heure.

NOS ÉCHOS

Le bureau des cœurs.

C'est de M. Bokanowski qu'il s'agit. Il s'avisait, l'autre jour, de faire une visite aux dames téléphonistes de Ségur qui, ayant, après l'incendie, ou l'inondation, avaient, en vérité, besoin des paroles réconfortantes d'un ministre.

S'il ne le sait déjà, nous pouvons lui faire connaître qu'il y eut un succès, ma chère, un succès sans précédent.

Une dame à qui il avait serré la main en était encore tout émue dans le tramway qui la ramenait à son domicile et en parlait avec ses voisines, copieusement.

Il est si beau garçon, disait-elle, et avec ça pas fier pour deux sous.

Et comme elle avait de fort belles épaules — dont un décolleté savant accusait tout le charme — et une parfaite prestance, il y avait là d'humbles voyageurs qui enviaient fort le ministre.

Que M. Bokanowski n'aille pas trop souvent à Ségur.

Il y fait des ravages.

Querelle de Palais.
Le cabinet britannique connaît une crise. M. Baldwin, premier ministre, est parti pour le Canada. La règle constitutionnelle aurait voulu que ses fonctions fussent automatiquement dévolues au Chancelier de l'Échiquier.

Mais le chancelier de l'Échiquier est M. Winston Churchill, transfuge du parti conservateur, récemment rentré dans l'orthodoxie.

Les conservateurs purs n'ont pas voulu être soumis à un esprit qu'ils jugent versatile. Il fut donc décidé que le pouvoir serait partagé entre sir Austen Chamberlain et M. Winston Churchill. Cette solution a fait d'ailleurs des mécontents dans les deux chapelles.

Les traditions, au surplus « fichent le camp » en Angleterre.

Est-ce un signe des temps ?

Honorer les vieux usages.
La Faculté de médecine de Montpellier (où « estudia » Rabelais) a encore

Soulet, pécairé !

François Soulet, veuf et solitaire, ne pouvait plus exercer le métier de tisserand, — faute de clients, — était devenu suisse et sonneur de cloches à l'Eglise de Castelsec, son village.

Un dimanche, il fut frappé par le sermon d'un missionnaire qui parlait de ses entretiens avec les plus humbles parmi les créatures. L'orateur montrait le saint interpellant les bêtes, prêchant les petits oiseaux...

La cérémonie terminée, Soulet rentra chez lui, ruminant les merveilles tombées de la chaire et recueillies non sans désordre dans son pauvre esprit.

II
A partir de ce jour, on le rencontrait partout, lui qui sortait auparavant le moins possible et choisissait les ruelles et les chemins creux pour se rendre d'une besogne à l'autre. Il ne se cachait plus et le spectacle qu'il donnait était étonnant. Si des pigeons disputaient à des poules les « carrailles » du bûche récemment vanné, Soulet entraînait dans l'aire et, prenant la parole, exhortait les frères du colombier à s'entendre avec leurs sœurs de la basse-cour. Si deux chiens bataillaient pour la possession d'un os, il leur reprochait doucement leur humeur belliqueuse et essayait non sans risque d'arbitrer le conflit. Aux grands bœufs de Salers, noirs de mouche, au cheval couvert d'écume, à l'âne dont les genoux écorchés saignaient, il recommandait la résignation et l'ardeur à l'effort. Il s'efforçait souvent à de petits pères pour les remplacer. Agréé sans peine, il vantait aux brebis la douceur de vivre en troupeau, suppliait les chèvres de ne pas se quereller, les montons, exhortait même les dindeons à garder leur queue repliée pour qu'ils ne soient pas accusés de céder à l'orgueil des paons...

Au village, on riait plus que jamais de François et on disait :
— Le voilà, pécairé ! qui cherche à égaler son patron...

Mis au courant, le curé répondait :
— Laissez-le faire ! Le plaisir qu'il se donne lui profite sans nuire à personne... Si je manque d'éloquence, je ne trouve pas mauvais que mon suisse en acquière. Il ne perdra sans doute pas beaucoup plus son temps à faire la leçon aux bêtes que je ne le perds à moraliser les gens !

À la foire de Gourdon, de bonnes âmes prévinrent de la métamorphose de Soulet ses seuls et lointains neveux. Ces gens habitaient la Bouriane ; ils se souciaient peu des faits et gestes d'un vaillant parent qu'ils savaient sans fortune. Eux aussi déclaraient :

— Ne le contrariez pas ! Quant à nous, nous lui demandons seulement de se tenir tranquille et de continuer à nous ignorer.

Tout alla quelque temps de la sorte. Soulet prêchait toujours dans les champs et au village. Cependant, il travaillait de bon cœur, suivant ses petites forces, pour son maître Cantegat. A l'église, il sonnait aussi bien que jamais ses cloches et ne portait pas plus mal l'habit

gardé des usages qui remontent très loin. Pourtant parmi ceux-ci il en est un qui tend à disparaître et qui était bien touchant.

Chaque fois qu'un professeur à cette Faculté venait à mourir, le cortège avant de se rendre au cimetière, passait par la Faculté. A la porte, la dépouille du professeur était portée par les étudiants de son cours à son amphithéâtre et déposée devant sa chaire. Etudiants et professeurs en robe prenaient place sur les gradins et la cloche sonnait, comme pour annoncer un cours — le dernier du maître !

Cet usage plein de délicatesse datait de l'époque de Rabelais et était en vigueur ces dernières années. On parle de le reprendre.

Il se jugeait bien.

Paul de Kock — dont l'anniversaire approche — était le plus joyeux compagnon qui fut, — et le plus modeste. Vers 1830, un Anglais original, et très ecclésiastique en littérature, vint à Paris pour voir Chateaubriand et Paul de Kock, ses deux écrivains préférés. Très bien accueilli par l'auteur du *Génie de Christianisme*, il se rendit ensuite chez l'auteur de *Monsieur Dupont*.

Monsieur, lui dit-il sans autre préambule, je suis venu à Paris tout exprès pour vous voir, vous et M. de Chateaubriand.

Autrez-vous déjà vu M. de Chateaubriand ? interrogea le romancier de Bomainville.

— Oui, monsieur. Je sors de chez lui.

— Eh bien ! monsieur, j'en suis fâché pour vous ; vous avez commencé par le dessert et vous finissez par la soupe aux choux.

FABLIAUX EN PROSE

Soulet, pécairé !

rouge, la halberde et le plat des âmes. Vint le grand jour de la Confirmation. L'évêque arriva dans une monumentale calèche, traînée par des chevaux blancs, assez vifs et fort essouffés d'avoir gravi la demi-lieue de rude côte qui aboutit à Castelsec. Devant la seule porte debout des anciens remparts, on avait dressé deux beaux sapins et, à l'aide de guirlandes, doublé le vieux arceau d'un jeune arc de triomphe. En atours de gala, toute la paroisse fit accueil à Sa Grandeur. Le cortège se déroula ensuite dans les rues nettoyées et parées mieux que pour la frairie, précédé par les enfants de chœur en soutanelles neuves et les fillettes aux voiles empesés. Soulet n'aurait pas la marche. Secondé, pour la circonstance, par un aide-carillonneur d'occasion, il brandissait les campanes si fort qu'elles assourdissaient bêtes et gens dans le village, que les cigales s'arrêtaient de chanter et les martinets de rayer le ciel en criant.

Quand Monseigneur trôna dans le chœur et que les cantiques s'élevèrent, le suisse reprit sa halberde et ses secondes fonctions. Alors se produisit la catastrophe dont, au bout d'un demi-siècle, on parle encore, dans les veillées de Castelsec.

Se glissant à travers la foule et cherchant sans doute son maître, s'était introduit dans l'église un gros chien à longs poils et d'aspect sauvage. Il reçut quelques horions : coups de pieds et coups de chaises. Mais, au lieu de gagner la porte, il se glissa dans une chapelette et, acculé dans un coin, se mit à japper. D'un pas tranquille, Soulet se dirigea vers ce refuge improvisé. A la forme inattendue, le bête transforma en grondements ses abois. François prit la parole :

— Mon frère, dit-il, tu n'agis pas bien. Le scandale retombe sur le nez de celui qui l'a soulevé ! Sans doute, comme disait mon grand-père, un chien a le droit de regarder un évêque. Tu pouvais donc te donner cette liberté respectueusement, dans la rue et à distance. Mais ta place n'est pas ici. On vient de t'en avertir par des coups. Moi, je me garde de frapper les animaux. Je leur parle et je crois qu'ils me comprennent. Je te prie donc amicalement de me suivre. Je vais te conduire à la porte.

Ce disant, il se baissa vers le chien. Epouvanté, celui-ci sauta à la gorge du suisse et le renversa. D'abord interloqué, puis prête à rire, toute l'assistance cria et gesticulait maintenant. Des hommes se précipitèrent. On maîtrisa la bête furieuse. On emporta le gisant. Les crocs du chien ne lui avaient pas fait de morsure profonde. Mais il s'était rompu l'échine en se frottant sur les dalles...

Deux jours après, Soulet fut humblement pleuré par les campanes qu'il avait tant de fois si largement fait chanter...

Depuis cette aventure, quand un laboureur tient à ses bœufs, de trop abondants discours ou qu'une ménagère appelle à n'en plus finir ses poussins et ses oisons, on dit à Castelsec : « François est tourné, pécairé ! »

Eug. GRANGÉ.

Vieux-neuf et « neuf-vieux ».

MM. Marcel Berger et Emile Monssat ont eu une bonne idée.

Une bonne idée, c'est rare ; mais la réaliser, est mieux.

Ils ont publié, chez Bernard Grasset, une *Anthologie des textes sportifs de l'antiquité*.

Excellent livre à lire dans tous les lycées.

La traduction est claire, vivante. Ce n'est point une traduction de pion.

Les idées des anciens sur le sport se rapprochent bien des nôtres.

Et on trouvera, dans cet ouvrage, la preuve que les Sages de l'antiquité luttaient contre le faux sport, le sport d'argent, la combine et les excès, exactement comme luttent contre le truquage et la maladie les Sages modernes.

La publicité au pays romain.

Un de nos amis de passage dans le pays de Missolini a trouvé à Rome dans la rue Transévère une boutique sur laquelle il a pu lire cette enseigne qu'il a fidèlement traduite :

Écriture public et privée
Bureau d'écritures en tous dialectes romain, cispadin, abruzzin, napolitain et italien

Spécialité pour servantes affectueuses et boudées
déclarations tendres ou plaintives, lettres de reproches aux maris volages et infidèles

Lettres d'aveux (brûlantes ou modérées) pour soldats des troupes à pied ou à cheval

A moitié prix
on écrit des lettres anonymes

LE LISEUR.

Chronique du Lot

MISE AU POINT

Une Réponse de M. Crabol

Mis en cause par un de nos confrères régionaux, M. Jules Crabol, Directeur du Cabinet du Président de la République, lui adresse la réponse suivante :

Paris, le 24 août 1927.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Le long article, que votre journal m'a consacré à sa chronique du département du Lot et dont l'origine est trop facile à deviner, m'est communiqué aujourd'hui seulement.

Votre bonne foi ayant certainement été surprise, il me suffira, j'en suis persuadé, de faire appel à votre loyauté pour obtenir que cette réponse soit insérée en bonne place dans votre plus prochain numéro.

Donc, dans un but nullement désintéressé, votre correspondant occasionnel me fait grief à la fois de n'avoir pas été candidat aux élections cantonales de Luzech et de Cazals et de m'être laissé présenter au Conseil Municipal de Paris.

Pour ce qui est de Luzech, vos lecteurs sont exactement informés : ma candidature ne pouvait être posée que si celle du conseiller sortant était retirée. Or, tel ne fut pas le cas.

Quant à Cazals, chacun sait que, si je déclinai l'offre flatteuse des élus des communes du canton, ce fut pour ne pas entrer en conflit avec les Parlementaires du Lot, qui, avant cette offre, avaient pris un autre engagement et qui, tous, du reste, par des écrits privés ou publics, me remercièrent d'un geste accompli dans le seul souci de l'union républicaine.

En ce qui concerne Paris, je me réjouis de l'occasion qui m'est offerte de mettre fin à une légende. La vérité, la voici :

Depuis plus de deux ans, le quartier de la Santé ne pouvait arriver à donner un successeur à feu M. Hénaffe, son représentant à l'Hôtel de Ville : à chaque consultation, étaient désignés des candidats communistes, d'ailleurs indignes.

C'est dans ces conditions qu'en 1923, essayant de réaliser une entente entre Républicains, le Comité Hénaffe posa ma candidature, en raison de mes attaches familiales dans la circonscription et aussi en raison de l'expérience administrative acquise dans ma carrière préfectorale. La défense des intérêts locaux fut, en effet, la caractéristique essentielle de cette candidature improvisée, dont le côté politique se trouva ainsi précisé dans ma profession de foi : « *Parisien de l'Ordre, je me dresse contre le bolchevisme moscovite, qui fait appel à la violence et menace nos libertés.* »

Le résultat du premier tour de scrutin, qui me classa troisième sur six concurrents, fit nettement apparaître que les seules voix additionnelles des communistes et des socialistes assurèrent le succès du plus favorisé d'entre eux et que ni le candidat modéré ni moi ne pouvions prétendre à la majorité sur le révolutionnaire à cause des divisions de certains de nos partisans respectifs.

Devant cette situation, je me rendis auprès de M. Maunoury, Ministre de l'Intérieur, et, en présence de plusieurs membres du Parlement, je fis la proposition de retirer ma candidature en même temps que celle de mon concurrent de droite, de façon à permettre à nos électeurs de réunir, au second tour, leurs suffrages sur un candidat nouveau de conciliation, M. Briat, Vice-Président du Conseil Supérieur du Travail, et d'éviter ainsi la réélection d'un communiste dans ce quartier où, depuis deux années, on s'obstinait à voter pour des extrémistes de gauche emprisonnés.

Cette suggestion ne fut malheureusement pas acceptée par le candidat modéré.

Je n'avais donc plus qu'à me retirer purement et simplement. Je le fis par une affiche portant ces mots non équivoques : « *Demain comme hier, vous me trouverez en face de la Révolution soviétique.* »

A la suite de ce désistement, mon ancien concurrent de droite rendit publiquement hommage à la correction de mon attitude.

Dès ce jour, mon rôle était terminé. C'est seulement après le ballottage que, par la lecture des journaux, j'appris l'opposition d'un placard manuscrit, fait à mon insu, mais portant le visa de mon nom. Refusant d'en assumer la responsabilité, je déposai aussitôt une plainte en justice, comme le mentionna le journal « Le Temps », dont votre correspondant oublie trop de reproduire les passages susceptibles de le gêner.

Au cours de cette période, j'ai conscience d'avoir tout tenté pour éviter le triomphe des idées communistes.

Au surplus, si mon attitude avait été réellement celle que semble me prêter votre correspondant, croyez-vous que M. le Président de la République m'eût chargé de la direction de son Cabinet ?

Mais alors, dira-t-on, pourquoi porter contre vous une accusation aussi peu fondée ? *Is fecit cui prodest.* Cherchez donc à qui cette calomnie pourrait profiter !

Déjà, il y a quelques mois, poursuivant le même objet, un autre candidat éventuel aux élections législatives de 1928 fixait l'échéance toute proche où devait finir, selon lui, ma collaboration avec le Chef de l'Etat. Or, les délais impartis sont révolus et... le Président de la République me conserve toute sa confiance !

DISCUSSION FISCALE

Taxe sur le Chiffre d'Affaires

M. Dubernet de Garros demande son remplacement

Nous recevons de M. Dubernet de Garros la lettre que nous publions ci-dessous :

Monsieur le Rédacteur, Dans votre dernier numéro, vous avez publié la réponse faite par M. Poincaré, Président du Conseil, Ministre des Finances, à M. Moutet, député du Rhône, au sujet du remplacement de cette taxe par des taxes ad valorem, perçues à un ou plusieurs stades de la fabrication ou de la production.

M. le Ministre des Finances aurait fait connaître que, notamment en ce qui concerne la Commission de l'Alimentation, de multiples difficultés ont surgi, entravant la suppression de cette taxe, comme le prévoit l'article 60 de la loi du 4 avril 1926.

J'ai sous les yeux les rapports et les vœux des Groupes commerciaux, qu'intéresse au plus haut point cette question et qui ont suivi les travaux de l'unique Commission de l'Alimentation qui ait été constituée.

Voici d'abord le vœu de la Confédération des Groupes commerciaux et industriels de France :

« ...Rappelle au Gouvernement les termes de la loi du 4 avril 1926, prescrivant la suppression de la taxe sur le chiffre d'affaires, à partir du 1^{er} janvier 1927, et son remplacement par une taxe unique, payée soit à la production, soit à l'un quelconque des stades de l'opération commerciale ;

« Constate que, seule des commissions prévues pour l'étude des taxes de remplacement, celle qui ont été dévolues les produits de l'alimentation a été constituée et appelée à fonctionner ; que d'ailleurs les efforts de cette Commission ont abouti à des résultats appréciables et encourageants dont on peut légitimement conclure que son œuvre peut et doit se parachever ;

« Considère que, malgré des difficultés apparentes, que nul n'a le droit de déclarer invincibles puisque nul ne les a officiellement aborées, la réforme dont les avantages ont été unanimement reconnus, doit s'étendre à toutes les branches du commerce ;

« Rappelle que, d'ailleurs, les intéressés, animés du nécessaire souci :

« 1^o de ne porter aucune atteinte aux droits légitimes du Trésor, mais au contraire de donner une sécurité plus grande aux recettes escomptées par lui au titre du chiffre d'affaires,

« 2^o de ne préjudicier en aucune façon à notre commerce d'exportation, « 3^o de simplifier, faciliter et rendre par conséquent moins coûteuse la tâche des agents de perception et de contrôle, sont tout prêts à apporter à l'Administration leur loyale collaboration ;

« Réclame et charge ses représentants au Parlement de réclamer en son nom la constitution et la convocation immédiate des commissions prévues pour l'extension de la réforme du chiffre d'affaires au commerce tout entier. »

Il est permis de croire que ce groupement, qui rassemble 404.000 patentés, est au courant de la question. D'après lui : seule fonctionne la Commission de l'Alimentation. J'ai du reste sous les yeux le travail très détaillé, fait en vue du remplacement, par M. Hénaffe, Président de la Fédération Française des Syndicats de l'Épicerie. C'est un travail clair, simple et complet, dont l'application paraît parfaitement réalisable.

Mais j'ai aussi une lettre de mon ami Duhem, Président du Syndicat Général de l'Épicerie de Gros en France, qui révèle les vrais motifs qui empêchent l'aboutissement de cette réforme, si impatientement attendue du Commerce, et qui ne serait pas moins bien accueillie par les Consommateurs, à qui elle apporterait une baisse sensible du coût de la vie.

En voici la conclusion :

« Je viens donc vous prier instamment de bien vouloir insister en ce sens, très énergiquement et sans délai, auprès de tous les hommes politiques de votre région, sans distinction d'opinion.

« Vous voudrez bien leur rappeler que, par l'article 60 de la loi du 4 avril 1926, le Parlement avait décidé la constitution de commissions spéciales, en vue de substituer, dans le cas où la chose serait possible, à la taxe sur le chiffre d'affaires, des taxes ad valorem perçues à un ou plusieurs stades de la fabrication. Le Ministre des Finances devait soumettre ses projets à l'examen et au vote du Parlement lors de la discussion de la loi de Finances de 1927.

« Or, rien de tout cela n'a été fait, malgré les efforts incessants de la Commission spéciale qui avait été nommée à cet effet. Il convient donc de signaler tout particulièrement à vos parlementaires, que l'Administration n'a pas tenu compte de la volonté exprimée par le Parlement et de leur demander d'appuyer énergiquement, dès la rentrée des Chambres, toute proposition tendant à la réalisation d'une réforme qui intéresse au plus haut point l'avenir immédiat de notre corporation.

« Je me permets de compter sur votre concours et vous remercie à l'avance de ce que vous voudrez bien faire dans cet ordre d'idées. »

La vérité, la voilà donc, l'Administration freine, l'Administration ne veut pas de la réforme, l'Administration tient à la taxe sur le chiffre d'affaires, génératrice de nombreuses amendes et pénalités, sur lesquelles 10 0/0 sont attribués au fond commun des employés chargés de l'application de la taxe (article 70 de la loi du 25 juin 1920).

Le Commerce n'a cessé de protester contre cette loi, sans cesse modifiée et aggravée et contre les abus qui en découlent dans son application intransigeante par le fisc. Il est parvenu à force de multiples vœux, démarches et travaux à obtenir du Parlement le remplacement de cette taxe par une taxe à l'origine. Les Chambres ont voté que la taxe sur le chiffre d'affaires serait supprimée le 1^{er} janvier 1927, mais le fisc est là, qui entrave le travail, qui suscite des difficultés de toutes sortes et défend son 10 0/0 au mépris de la vie chère.

Espérons que la taxe sur le chiffre d'affaires n'aura pas la vie aussi dure que les octrois !

E. DUBERNET DE GARROS, Président de la Fédération du Commerce et de l'Industrie du Lot.

Parlement et de leur demander d'appuyer énergiquement, dès la rentrée des Chambres, toute proposition tendant à la réalisation d'une réforme qui intéresse au plus haut point l'avenir immédiat de notre corporation.

« Je me permets de compter sur votre concours et vous remercie à l'avance de ce que vous voudrez bien faire dans cet ordre d'idées. »

La vérité, la voilà donc, l'Administration freine, l'Administration ne veut pas de la réforme, l'Administration tient à la taxe sur le chiffre d'affaires, génératrice de nombreuses amendes et pénalités, sur lesquelles 10 0/0 sont attribués au fond commun des employés chargés de l'application de la taxe (article 70 de la loi du 25 juin 1920).

Le Commerce n'a cessé de protester contre cette loi, sans cesse modifiée et aggravée et contre les abus qui en découlent dans son application intransigeante par le fisc. Il est parvenu à force de multiples vœux, démarches et travaux à obtenir du Parlement le remplacement de cette taxe par une taxe à l'origine. Les Chambres ont voté que la taxe sur le chiffre d'affaires serait supprimée le 1^{er} janvier 1927, mais le fisc est là, qui entrave le travail, qui suscite des difficultés de toutes sortes et défend son 10 0/0 au mépris de la vie chère.

Espérons que la taxe sur le chiffre d'affaires n'aura pas la vie aussi dure que les octrois !

E. DUBERNET DE GARROS, Président de la Fédération du Commerce et de l'Industrie du Lot.

Par décision ministérielle du 23 août 1927, M. Campunaud, ancien militaire de la gendarmerie est réadmis dans l'arme au titre actif et affecté à la 17^e légion.

Par décision ministérielle du 23 août 1927, M. Campunaud, ancien militaire de la gendarmerie est réadmis dans l'arme au titre actif et affecté à la 17^e légion.

Par décision ministérielle du 23 août 1927, M. Campunaud, ancien militaire de la gendarmerie est réadmis dans l'arme au titre actif et affecté à la 17^e légion.

Par décision ministérielle du 23 août 1927, M. Campunaud, ancien militaire de la gendarmerie est réadmis dans l'arme au titre actif et affecté à la 17^e légion.

Par décision ministérielle du 23 août 1927, M. Campunaud, ancien militaire de la gendarmerie est réadmis dans l'arme au titre actif et affecté à la 17^e légion.

Par décision ministérielle du 23 août 1927, M. Campunaud, ancien militaire de la gendarmerie est réadmis dans l'arme au titre actif et affecté à la 17^e légion.

Par décision ministérielle du 23 août 1927, M. Campunaud, ancien militaire de la gendarmerie est réadmis dans l'arme au titre actif et affecté à la 17^e légion.

Par décision ministérielle du 23 août 1927, M. Campunaud, ancien militaire de la gendarmerie est réadmis dans l'arme au titre actif et affecté à la 17^e légion.

Par décision ministérielle du 23 août 1927, M. Campunaud, ancien militaire de la gendarmerie est réadmis dans l'arme au titre actif et affecté à la 17^e légion.

Par décision ministérielle du 23 août 1927, M. Campunaud, ancien militaire de la gendarmerie est réadmis dans l'arme au titre actif et affecté à la 17^e légion.

Par décision ministérielle du 23 août 1927, M. Campunaud, ancien militaire de la gendarmerie est réadmis dans l'arme au titre actif et affecté à la 17^e légion.

Par décision ministérielle du 23 août 1927, M. Campunaud, ancien militaire de la gendarmerie est réadmis dans l'arme au titre actif et affecté à la 17^e légion.

Par décision ministérielle du 23 août 1927, M. Campunaud, ancien militaire de la gendarmerie est réadmis dans l'arme au titre actif et affecté à la 17^e légion.

Par décision ministérielle du 23 août 1927, M. Campunaud, ancien militaire de la gendarmerie est réadmis dans l'arme au titre actif et affecté à la 17^e légion.

Par décision ministérielle du 23 août 1927, M. Campunaud, ancien militaire de la gendarmerie est réadmis dans l'arme au titre actif et affecté à la 17^e légion.

Par décision ministérielle du 23 août 1927, M. Campunaud, ancien militaire de la gendarmerie est réadmis dans l'arme au titre actif et affecté à la 17^e légion.

Par décision ministérielle du 23 août 1927, M. Campunaud, ancien militaire de la gendarmerie est réadmis dans l'arme au titre actif et affecté à la 17^e légion.

Par décision ministérielle du 23 août 1927, M. Campunaud, ancien militaire de la gendarmerie est réadmis dans l'arme au titre actif et affecté à la 17^e légion.

Par décision ministérielle du 23 août 1927, M. Campunaud, ancien militaire de la gendarmerie est réadmis dans l'arme au titre actif et affecté à la 17^e légion.

Par décision ministérielle du 23 août 1927, M. Campunaud, ancien militaire de la gendarmerie est réadmis dans l'arme au titre actif et affecté à la 17^e légion.

Par décision ministérielle du 23 août 1927, M. Campunaud, ancien militaire de la gendarmerie est réadmis dans l'arme au titre actif et affecté à la 17^e légion.

Par décision ministérielle du 23 août 1927, M. Campunaud, ancien militaire de la gendarmerie est réadmis dans l'arme au titre actif et affecté à la 17^e légion.

Par décision ministérielle du 23 août 1927, M. Campunaud, ancien militaire de la gendarmerie est réadmis dans l'arme au titre actif et affecté à la 17^e légion.

Par décision ministérielle du 23 août 1927, M. Campunaud, ancien militaire de la gendarmerie est réadmis dans l'arme au titre actif et affecté à la 17^e légion.

Par décision ministérielle du 23 août 1927, M. Campunaud, ancien militaire de la gendarmerie est réadmis dans l'arme au titre actif et affecté à la 17^e légion.

Par décision ministérielle du 23 août 1927, M. Campunaud, ancien militaire de la gendarmerie est réadmis dans l'arme au titre actif et affecté à la 17^e légion.

Par décision ministérielle du 23 août 1927, M. Campunaud, ancien militaire de la gendarmerie est réadmis dans l'arme au titre actif et affecté à la 17^e légion.

Par décision ministérielle du 23 août 1927, M. Campunaud, ancien militaire de la gendarmerie est réadmis dans l'arme au titre actif et affecté à la 17^e légion.

Par décision ministérielle du 23 août 1927, M. Campunaud, ancien militaire de la gendarmerie est réadmis dans l'arme au titre actif et affecté à la 17^e légion.

Par décision ministérielle du 23 août 1927, M. Campunaud, ancien militaire de la gendarmerie est réadmis dans l'arme au titre actif et affecté à la 17^e légion.

Par décision ministérielle du 23 août 1927, M. Campunaud, ancien militaire de la gendarmerie est réadmis dans l'arme au titre actif et affecté à la 17^e légion.

Par décision ministérielle du 23 août 1927, M. Campunaud, ancien militaire de la gendarmerie est réadmis dans l'arme au titre actif et affecté à la 17^e légion.

Par décision ministérielle du 23 août 1927, M. Campunaud, ancien militaire de la gendarmerie est réadmis dans l'arme au titre actif et affecté à la 17^e légion.

Par décision ministérielle du 23 août 1927, M. Campunaud, ancien militaire de la gendarmerie est réadmis dans l'arme au titre actif et affecté à la 17^e légion.

Par décision ministérielle du 23 août 1927, M. Campunaud, ancien militaire de la gendarmerie est réadmis dans l'arme au titre actif et affecté à la 17^e légion.

Par décision ministérielle du 23 août 1927, M. Campunaud, ancien militaire de la gendarmerie est réadmis dans l'arme au titre actif et affecté à la 17^e légion.

Par décision ministérielle du 23 août 1927, M. Campunaud, ancien militaire de la gendarmerie est réadmis dans l'arme au titre actif et affecté à la 17^e légion.

Par décision ministérielle du 23 août 1927, M. Campunaud, ancien militaire de la gendarmerie est réadmis dans l'arme au titre actif et affecté à la 17^e légion.

Par décision ministérielle du 23 août 1927, M. Campunaud, ancien militaire de la gendarmerie est réadmis dans l'arme au titre actif et affecté à la 17^e légion.

Par décision ministérielle du 23 août 1927, M. Campunaud, ancien militaire de la gendarmerie est réadmis dans l'arme au titre actif et affecté à la 17^e légion.

Par décision ministérielle du 23 août 1927, M. Campunaud, ancien militaire de la gendarmerie est réadmis dans l'arme au titre actif et affecté à la 17^e légion.

Par décision ministérielle du 23 août 1927, M. Campunaud, ancien militaire de la gendarmerie est réadmis dans l'arme au titre actif et affecté à la 17^e légion.

Par décision ministérielle du 23 août 1927, M. Campunaud, ancien militaire de la gendarmerie est réadmis dans l'arme au titre actif et affecté à la 17^e légion.

Par décision ministérielle du 23 août 1927, M. Campunaud, ancien militaire de la gendarmerie est réadmis dans l'arme au titre actif et affecté à la 17^e légion.

Cependant une information rassurante est publiée par les journaux du Midi.

« Les premiers vendangeurs venant des régions montagneuses sont arrivés. Ils ont aussitôt gagné les propriétés où ils ont été embauchés et où doivent commencer les vendanges pour les raisins hâtifs.

La cueillette ne se généralisera pas dans la région avant 8 jours, notamment dans le Biterrois où le raisin ne mûrit que lentement. »

Très bien : cette information, nous le répétons, paraît plutôt rassurante. Si l'on vendange, c'est qu'il y a du raisin malgré que la pluie tombe en cascades depuis des semaines.

En vérité, le mauvais temps ne sera pas une calamité pour tout le monde !

Dans tous les cas, nous voilà fixés sur ce que nous réservons l'avenir au point de vue météorologique. Les communications faites à l'Académie des sciences peuvent être utiles.

Il ne s'agit donc plus qu'en prendre bonne note et de s'en souvenir, durant les années d'abondance, pour garnir greniers et celliers !

Mais, en attendant, il faudra patienter : et serons-nous là quand les beaux jours reviendront !

Tout de même, cela ne peut que faire plaisir de savoir ce qui se passera dans 30 ans !

LOUIS BONNET.

Médaille militaire

La médaille militaire est décernée à M. Vaissières, maréchal des logis de gendarmerie à St-Céré.

Gendarmerie

Par décision ministérielle du 23 août 1927, M. Campunaud, ancien militaire de la gendarmerie est réadmis dans l'arme au titre actif et affecté à la 17^e légion.

Postes

Sont nommés facteurs ruraux des Postes :

A Martel, M. Vergne, candidat militaire ; à Prayssac, M. Fizanne, candidat militaire ; à Puy-l'Évêque, M. Rogues, candidat militaire ; aux Quatre-Routes, M. Delsouc, candidat civil.

Enseignement primaire

L'Inspection Académique nous communique :

Poste vacant : Frayssinet-le-Gourdonnais.

Poste susceptible de le devenir : Linac (garçons et filles).

Adresser les demandes avant le 15 septembre.

Avis aux Espagnols

Par une circulaire de M. le Ministre de l'Intérieur du 23 avril 1927, le recouvrement de la taxe de la carte d'identité avait été suspendu.

D'après de nouvelles instructions les sujets espagnols sont soumis à la règle commune à tous les étrangers. En conséquence, tout sujet espagnol qui se refuserait à payer cette taxe se verrait l'objet d'une sanction l'obligeant à quitter le territoire.

000

Par une circulaire de M. le Ministre de l'Intérieur du 23 avril 1927, le recouvrement de la taxe de la carte d'identité avait été suspendu.

D'après de nouvelles instructions les sujets espagnols sont soumis à la règle commune à tous les étrangers. En conséquence, tout sujet espagnol qui se refuserait à payer cette taxe se verrait l'objet d'une sanction l'obligeant à quitter le territoire.

D'après de nouvelles instructions les sujets espagnols sont soumis à la règle commune à tous les étrangers. En conséquence, tout sujet espagnol qui se refuserait à payer cette taxe se verrait l'objet d'une sanction l'obligeant à quitter le territoire.

D'après de nouvelles instructions les sujets espagnols sont soumis à la règle commune à tous les étrangers. En conséquence, tout sujet espagnol qui se refuserait à payer cette taxe se verrait l'objet d'une sanction l'obligeant à quitter le territoire.

D'après de nouvelles instructions les sujets espagnols sont soumis à la règle commune à tous les étrangers. En conséquence, tout sujet espagnol qui se refuserait à payer cette taxe se verrait l'objet d'une sanction l'obligeant à quitter le territoire.

D'après de nouvelles instructions les sujets espagnols sont soumis à la règle commune à tous les étrangers. En conséquence, tout sujet espagnol qui se refuserait à payer cette taxe se verrait l'objet d'une sanction l'obligeant à quitter le territoire.

D'après de nouvelles instructions les sujets espagnols sont soumis à la règle commune à tous les étrangers. En conséquence, tout sujet espagnol qui se refuserait à payer cette taxe se verrait l'objet d'une sanction l'obligeant à quitter le territoire.

D'après de nouvelles instructions les sujets espagnols sont soumis à la règle commune à tous les étrangers. En conséquence, tout sujet espagnol qui se refuserait à payer cette taxe se verrait l'objet d'une sanction l'obligeant à quitter le territoire.

D'après de nouvelles instructions les sujets espagnols sont soumis à la règle commune à tous les étrangers. En conséquence, tout sujet espagnol qui se refuserait à payer cette taxe se verrait l'objet d'une sanction l'obligeant à quitter le territoire.

D'après de nouvelles instructions les sujets espagnols sont soumis à la règle commune à tous les étrangers. En conséquence, tout sujet espagnol qui se refuserait à payer cette taxe se verrait l'objet d'une sanction l'obligeant à quitter le territoire.

D'après de nouvelles instructions les sujets espagnols sont soumis à la règle commune à tous les étrangers. En conséquence, tout sujet espagnol qui se refuserait à payer cette taxe se verrait l'objet d'une sanction l'obligeant à quitter le territoire.

D'après de nouvelles instructions les sujets espagnols sont soumis à la règle commune à tous les étrangers. En conséquence, tout sujet espagnol qui se refuserait à payer cette taxe se verrait l'objet d'une sanction l'obligeant à quitter le territoire.

D'après de nouvelles instructions les sujets espagnols sont soumis à la règle commune à tous les étrangers. En conséquence, tout sujet espagnol qui se refuserait à payer cette taxe se verrait l'objet d'une sanction l'obligeant à quitter le territoire.

D'après de nouvelles instructions les sujets espagnols sont soumis à la règle commune à tous les étrangers. En conséquence, tout sujet espagnol qui se refuserait à payer cette taxe se verrait l'objet d'une sanction l'obligeant à quitter le territoire.

D'après de nouvelles instructions les sujets espagnols sont soumis à la règle commune à tous les étrangers. En conséquence, tout sujet espagnol qui se refuserait à payer cette taxe se verrait l'objet d'une sanction l'obligeant à quitter le territoire.

D'après de nouvelles instructions les sujets espagnols sont soumis à la règle commune à tous les étrangers. En conséquence, tout sujet espagnol qui se refuserait à payer cette taxe se verrait l'objet d'une sanction l'obligeant à quitter le territoire.

D'après de nouvelles instructions les sujets espagnols sont soumis à la règle commune à tous les étrangers. En conséquence, tout sujet espagnol qui se refuserait à payer cette taxe se verrait l'objet d'une sanction l'obligeant à quitter le territoire.

D'après de nouvelles instructions les sujets espagnols sont soumis à la règle commune à tous les étrangers. En conséquence, tout sujet espagnol qui se refuserait à payer cette taxe se verrait l'objet d'une sanction l'obligeant à quitter le territoire.

D'après de nouvelles instructions les sujets espagnols sont soumis à la règle commune à tous les étrangers. En conséquence, tout sujet espagnol qui se refuserait à payer cette taxe se verrait l'objet d'une sanction l'obligeant à quitter le territoire.

D'après de nouvelles instructions les sujets espagnols sont soumis à la règle commune à tous les étrangers. En conséquence, tout sujet espagnol qui se refuserait à payer cette taxe se verrait l'objet d'une sanction l'obligeant à quitter le territoire.

D'après de nouvelles instructions les sujets espagnols sont soumis à la règle commune à tous les étrangers. En conséquence, tout sujet espagnol qui se refuserait à payer cette taxe se verrait l'objet d'une sanction l'obligeant à quitter le territoire.

D'après de nouvelles instructions les sujets espagnols sont soumis à la règle commune à tous les étrangers. En conséquence, tout sujet espagnol qui se refuserait à payer cette taxe se verrait l'objet d'une sanction l'obligeant à quitter le territoire.

D'après de nouvelles instructions les sujets espagnols sont soumis à la règle commune à tous les étrangers. En conséquence, tout sujet espagnol qui se refuserait à payer cette taxe se verrait l'objet d'une sanction l'obligeant à quitter le territoire.

D'après de nouvelles instructions les sujets espagnols sont soumis à la règle commune à tous les étrangers. En conséquence, tout sujet espagnol qui se refuserait à payer cette taxe se verrait l'objet d'une sanction l'obligeant à quitter le territoire.

D'après de nouvelles instructions les sujets espagnols sont

DEPECHE

Paris, 11 h. 35.

La Conférence interparlementaire

La 24^e Conférence de l'Union interparlementaire s'est ouverte, ce matin, à 10 heures, sous la présidence du baron d'Adelslund, Président du Conseil de l'Union interparlementaire. Les délégués étaient fort nombreux. Parmi eux on remarquait un certain nombre de femmes parlementaires.

M. Paul Doumer, Président du Sénat, a été désigné comme président de l'Assemblée.

Il a prononcé une allocution définissant le rôle de l'Union parlementaire.

Mauvaise récolte de thé dans les Indes

De Londres. — Par suite de la mauvaise récolte dans les Indes et à Ceylan, le prix du thé est monté brusquement sur le marché anglais.

On s'attend à une augmentation du prix de détail de 3 à 4 pences.

Record d'aviation

De Londres. — Le capitaine aviateur Broad a établi le record mondial, en couvrant 100 kilomètres en un peu moins de 20 minutes, sur le parcours Hendon-Reading et retour, sur un avion léger muni d'un moteur de 32 chevaux.

Tirages financiers

Au tirage de la Ville de Paris 1904, le numéro 199.904 gagne 200.000 fr.

REMERCIEMENTS

La famille CUBAYNES et tous les autres parents remercient bien sincèrement les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Monsieur Alphonse CUBAYNES
Vérificateur des Contributions Indirectes

REMERCIEMENTS

La famille FOURNIÉ de Bégoux et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie et qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Monsieur René FOURNIÉ

CHASSEURS !

Pour avoir bon souffle, bon jarret déjeunés avec l'inimitable

BON VIN moelleux et mousseux
de L'UNION VINICOLE et COOPÉRATIVE
du GALLACCOIS

Agent général, Jules BARDIN, 23, rue Wilson, CAHORS.

A VENDRE OCCASION

Moteur à vent Eureka
Avec pompe puissante
S'adresser : L. ITHIER, serrurier, 12, R. E. Zola, CAHORS.

Manufacture de papier emballage et ondulé
demande Représentant
pour visiter clientèle détail LOT
S'adresser au Journal

FUTAILLE NEUVE ET OCCASION

en tous genres
Pompes à vin -- Matériel vinicole
LAMOURE et ROBERT, (PRAYSSAC)

Coup de serpe. — Le jeune Jach, de Mandou, commune de Gourdon, étant monté sur un chêne pour l'émondage, manqua la branche qu'il devait couper et se donna un violent coup de serpe à la cuisse.

Le sang coulant abondamment, il ne perdit pas la tête; il sortit vivement son mouchoir de poche et ligatura solidement la plaie ce qui lui permit ensuite d'attendre l'arrivée du docteur de la famille sans danger.

Nous lui souhaitons une prompte guérison.

Foire. — Cours pratiqués : Cours de la saison.

Cours pratiqués : Bœufs de boucherie, 2,40 à 2,50 fr.; bœufs de travail, 4,50 à 6,00 fr.; bœufs doublures, 3,50 à 4,50 francs; boureaux d'Auvergne, 1,40 à 2,50 fr.; veaux de lait, 5 à 6 fr. Peu d'affaires traitées sur les moutons. Peu d'amenés. Moutons d'élevage, 100 à 160 francs; moutons gras, 4 fr. 50; moutons fins gras, 5 fr.; agneaux, 5 fr. 50.

Pas de porcelets. Porcs de charcuterie, 375 à 400 fr. les 50 kilos.

Marché à la volaille : Poulets de grains, 5 fr. 50 à 6 fr.; poules, 4 fr. 75; lapins et chevreaux, 6 à 7 fr. le kilo; pintades et dindons, 4 fr. 75 à 5 fr. 25 le 1/2 kilo; pigeons, 8 à 10 francs.

Légumes très abondants. Vente très active. Choux à planter, 3 fr. 50; choux pomés, 0 fr. 50 à 1 fr.; céleri, poireaux, navets, 1 fr. 50 le paquet; pêches, 3 fr. la douzaine; poires 1 fr. le kilo.

Oisons, 70 à 75 fr. la paire; canards ordinaires, 10 fr.; mulâtres, 20 à 25 fr.

Laine lavée, 10 fr.; non lavée, 5 fr. le 1/2 kilo.

Fourrages du pays, 4 fr. 50; genévère, 30 fr. le sac; pommes de terre, 35 fr.; blé, 430 fr.; foin, 14 fr.; regain, 11 à 12 fr.; paille de blé, 8 à 10 fr.; d'avoine, 7 fr.; bois de chauffage, baisse, 110 fr. les 4 stères; fagots, 45 à 50 fr. le cent. Vins très demandés. Hausse persistante malgré la baisse qui commence dans le Midi.

Lavercaillers

Réunion agricole. — La réunion annoncée a eu lieu dimanche 21 août au milieu d'une nombreuse assistance de propriétaires.

Plusieurs résolutions ont été prises au sujet de l'achat des engrais en commun et des nouvelles conditions de panification des boulangers. Après la réunion, une délégation s'est rendue à Dégagnac pour s'entendre avec le Comité qui a été désigné pour l'organisation d'une coopérative de boulangerie.

Concorès

Compatriote. — Nous apprenons que nos sympathiques compatriotes, les deux frères Stégrist, sont partis au Cameroun, pour représenter une grande maison de Paris.

Salviac

A la perception de Salviac. — En raison du congé accordé à M. Chastanet, percepteur à Salviac, le bureau de la perception de Salviac sera ouvert du 1^{er} au 21 septembre aux dates et heures ci-dessous indiquées :

Vendredi 2 septembre, Salviac; lundi 5 septembre, Dégagnac; vendredi 9 septembre, Salviac; mardi 13 septembre, Salviac; vendredi 16 septembre, Salviac; mardi 20 septembre, Salviac.

De 9 heures à 12 heures, et de 14 heures à 16 heures.

Carnet blanc.

Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage de M. Vincent Chastanet, notre sympathique percepteur, avec Mlle Germaine Perrinet, employée des Postes attachée au bureau de Cahors.

Nous présentons en cette circonstance aux jeunes et futurs époux nos meilleurs vœux de bonheur et de prospérité.

Comité des fêtes. — Le comité des fêtes s'est réuni dimanche, à la mairie, afin d'examiner les comptes rendus par les jeunes gens de la classe, organisateurs de la fête votive du 31 juillet.

Des déclarations faites par le trésorier M. Villars, il ressort que la jeunesse laisse disponible pour les fêtes à venir, du matériel évalué 200 fr., ainsi qu'une somme de 165 francs.

Un membre du comité ayant proposé d'abandonner cet argent aux jeunes gens en récompense de leur zèle, ceux-ci ont refusé.

Si l'on considère que, cette année, en raison de son caractère rénovateur, la réalisation du programme de la fête a été particulièrement onéreuse, chacun aura une idée du dévouement et de la conscience dont la jeunesse a dû faire preuve, pour pouvoir présenter un bilan se soldant par un bénéfice.

On ne peut que féliciter et remercier les jeunes gens.

Réunion de la commission des allocations militaires. — La réunion de

Puybrun. — Les grandes fêtes de Puybrun. — Les fêtes de Puybrun, ont eu cette année, plus de succès encore que d'habitude. Les habitants des communes voisines, les touristes, nombreux dans notre région, étaient venus en foule, attirés par un programme intéressant et par la vieille et bonne renommée qui fait de notre fête la plus belle des environs.

L'arrivée de deux grandes ménageries a attiré aussi beaucoup de curieux. En effet, la ménagerie franco-italienne conduite par quatre trains routiers et la grande ménagerie Michélet, comptant une vingtaine de voitures se sont installées, l'une sur la Grand-Place, l'autre sur la vaste place du Col, réunissant à elles deux, un quinzième de lions et une belle collection de fauves des deux mondes.

Assier. — Notre aimable compatriote, M. Pechmalbec Augustin (gendre Puech), receveur ruraliste à Malesherbes (Loiret), vient d'être nommé en avancement à Orléans. Félicitations.

Marcihac. — A la suite des démarches faites par M. Bouat, Député et Loubet, Sénateur-questeur, M. le Ministre de l'Agriculture vient d'accorder :

1^o une subvention de 7.200 fr. en vue de l'exécution du projet de réfection du chemin rural de Barbès;

2^o une subvention de 1.866 fr. pour l'exécution du projet de construction d'un abreuvoir-lavoir au hameau de Fons.

Nous remercions MM. Bouat et Loubet de cette nouvelle preuve de leur dévouement.

St-Céré. — Le comité des fêtes de septembre s'occupe activement de l'élaboration du programme. Nous croyons savoir qu'il y aura, le dimanche 18, un concours de balcons fleuris, pour lequel le Touring-Club a alloué la somme de 1.000 fr. Ce sera une véritable fête des fleurs. Nous ne pouvons que féliciter nos jeunes gens pour le zèle qu'ils déploient.

Tourisme. — Malgré le temps peu favorable, la saison touristique bat son plein et de nombreux étrangers admirent notre cité avec ses vieilles rues et les beaux sites de la région. St-Céré devient de plus en plus une station estivale connue du monde des arts et de la littérature, grâce aux efforts de notre Conseiller général M. de Monzie.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon. — A diverses reprises, nous avons cru devoir nous faire l'écho, dans nos colonnes, des desiderata de la population gourdonnaise concernant l'indication, sur la boîte aux lettres, des heures de départ, dans les diverses directions, des correspondances qui y sont déposées.

Nos réclamations étaient sur le point d'aboutir, puisque l'ouvrier avait été commandé, nous a-t-on assuré, mais la lenteur de ce dernier fit que l'idée fut abandonnée et qu'on n'en parla plus depuis.

Devant les incessantes réclamations qui se produisent journellement, nous croyons devoir revenir à la charge jusqu'à ce que satisfaction soit enfin donnée.

Il est inadmissible qu'une sous-préfecture n'ait pas les renseignements utiles, en gros caractères, sur sa boîte aux lettres, cela existe dans toutes les villes. Ferions-nous exception ?

Faute de ces renseignements, bien des personnes n'hésitent pas à porter quotidiennement leurs correspondances à la gare.

C'est là une perte de temps sérieuse et un dérangement qui ne doit pas persister.

Nous demandons donc, avec tous nos compatriotes, que l'administration veuille bien faire peindre les heures de départ des lettres sur la boîte, dans les diverses directions.

grand bal de clôture; farandole d'adieu.

Le comité réserve aux invités et étrangers le meilleur accueil.

L'heure indiquée est l'heure solaire.

Si le temps le permet, la coquette cité prayssoise célébrera avec éclat sa fête patronale. Il y aura sûrement affluence de visiteurs.

Arrondissement de Figeac

Figeac. — M. le Principal du collège informe les familles que son bureau est ouvert tous les jours, excepté le dimanche, de 10 heures à midi aux parents désireux d'inscrire leurs enfants au collège (enseignement secondaire et cours primaire supérieur). Il se tient à leur disposition pour leur fournir tous les renseignements nécessaires.

Le trottoir de la Caisse d'Epargne. — Depuis quelques jours le trottoir est terminé et on doit des félicitations aux constructeurs, les frères Drugeon, pour la célérité qu'ils ont apporté à son édification. Nous les remercions.

On avait promis que sitôt que la siccité de ciment le permettrait, on se mettrait à repeindre la grille du jardin qui en a fort besoin; mais cette promesse, comme beaucoup d'autres, du reste, s'est évanouie, ce qui fait dire qu'à Figeac on commence tout et on ne finit rien.

Nous engageons vivement le public à prendre patience, car l'adjudication de ce travail étant donnée depuis longtemps, tout fait supposer qu'incessamment on va se mettre à l'ouvrage.

Accident. — Lundi soir, vers 18 h. 30, M. Gratiat, marchand de charbon à Quissac, montait en automobile le quai du Maréchal-Joffre, se dirigeant vers les escaliers du calvaire, lorsque, arrivé au tournant, il se trouva soudain en face d'une camionnette venant des Carnes et se dirigeant vers le Pont Gambetta. Les deux véhicules ne purent s'éviter et il s'ensuivit un choc violent. Il n'y a heureusement, aucun accident de personnes ont subi de graves avaries.

Marché hebdomadaire. — Notre marché hebdomadaire a été très important. Malgré les travaux du dépiquage qui battent leur plein, beaucoup de cultivateurs s'y sont rendus.

Voici les cours qui ont été pratiqués : Œufs, 6 fr. la douzaine; poules, de 10 à 11 fr.; poulets, de 12 à 13 fr.; lapins, de 4 fr. 50 à 5 fr.; canards, 10 fr.; beurre, de 16 à 17 fr.; fromage, de 12 à 13 fr. le tout le kilo; pigeons, 7 fr. la paire.

Quantité de légumes et de fruits vendus à des prix très divers.

Latronquière. — Le public est informé qu'à compter du 10 septembre prochain, il y aura, tous les jours de foire à Latronquière, un marché de volaille de toute espèce, lapins, gibier, beurre et œufs.

Ce marché sera tenu sous la halle, à partir de 9 h. 30.

Le 10 septembre, 10 octobre, il sera payé à toute personne étrangère de la commune une prime de 50 centimes par tête de volaille, lapin et pièce de gibier et par kilogramme de beurre vendus.

Une gracieuseté sera faite aux acheteurs marchands. — Le maire : ROUSSILLE.

Bretenoux. — Retour au pays. — Nous apprenons avec un vif plaisir le retour au pays de notre aimable compatriote, M. Franzio, ancien-conseiller municipal, avec sa dame, tous les deux employés à l'Assistance Publique de la Seine, qui vont prendre à la fin septembre leurs retraites. Ils seront les bienvenus.

Leur fils, M. Paul Franzio, employé au Ministère des Colonies au Cameroun, venu en France en congé pour plusieurs jours, a eu le plaisir deux jours avant de rejoindre son poste au Cameroun, d'hériter d'un charmant bébé, prénommé Jeannisa. La mère et l'enfant se portent bien. Sincères félicitations.

Succès. — Notre gracieuse compatriote, Mlle Laure-Camille-Alida Lé-

Fargues. — Sur la demande de tous les Propriétaires de la Commune de Fargues, le Conseil Municipal a décidé, par délibération, l'interdiction de la chasse dans le territoire de la Commune.

En exécution de cette délibération, la chasse est formellement interdite à tous les chasseurs étrangers à la Commune. Un garde assermenté a été désigné.

Le maire de Fargues, signé : P. AUSSET.

Duravel

Hyméne. — Lundi, 22 courant, a été célébré le mariage de notre compatriote, M. Gabriel Bonnet, avec Mlle Jeanne Pascal.

La cérémonie et les formalités légales ont été faites à St-Vitte, Lot-et-Garonne, lieu d'origine de l'épouse, mais la fête proprement dite s'est déroulée à Duravel.

Un beau cortège de jeunes personnes, aux toilettes soyeuses et multicolores, accompagnait les époux, ainsi qu'une nombreuse parenté, notamment huit parents directs du marié : grands-parents, père et mère, sœurs et beaux-frères.

La fête du soir réunissait quantité de voisins et amis pour sabler le champagne et assister au bal qui fut ouvert par le grand-père et grand-mère de l'époux, âgés respectivement de 82 et 78 ans, d'allure encore jeune, au grand enthousiasme de tous les invités.

Nous adressons nos meilleurs vœux de bonheur à Mme et M. Gabriel Bonnet, et nos félicitations à leurs familles.

Grézels. — Nous avons appris avec regret la mort de M. Amédée Prady, décédé à Grézels à l'âge de 71 ans.

M. Prady était le beau-frère de M. André, le distingué conseiller à la Cour d'Appel d'Agen.

Ses obsèques ont été célébrées mercredi matin au milieu d'une nombreuse assistance de parents et d'amis.

Nous adressons à M. André, à toute la famille du regretté défunt nos bien sincères condoléances.

Prayssac. — A l'heure où commence à fonctionner le service de grande vitesse récemment créé à notre gare, le Maire de Prayssac, se faisant l'interprète du conseil municipal, de ses communes environnantes, renouvelle l'expression de la gratitude générale à MM. Anatole de Monzie, Sénateur du Lot et Jules Crabol, Directeur du Cabinet du Président de la République, pour la part très active qu'ils ont prise à la réalisation d'un projet particulièrement important et poursuivi sans relâche depuis une dizaine d'années.

Les populations intéressées n'oublieront pas le précieux concours que leur ont apporté en cette circonstance MM. de Monzie et Crabol.

Grande fête patronale. — Programme : Samedi 27 août. — 18 h., annonce de la fête par salves d'artillerie et sonneries des cloches; 19 h., réception de la musique et première aubade aux habitants; 21 h., retraite aux flambeaux; 22 h., grand bal.

Dimanche 28 août. — 9 h., tour de ville en musique et distribution de bouquets; 11 h., apéritif-concert; 14 h. 30, exhibitions données par la brillante Société de gymnastique cadurcienne; 15 h., grand concert donné par l'Orphéon cadurcien; 16 h., nouvelle exhibition de gymnastique; 17 h., grand bal; 20 h., retraite aux flambeaux avec le concours de la Société de gymnastique cadurcienne et de la Fanfare de Luzech (direction Cabanes); 21 h., brillant feu d'artifice; 22 h., grand bal de nuit, brillantes illuminations électriques.

Lundi 29 août. — 9 h., réveil en fanfare; 11 h., apéritif-concert; 15 h., jeux divers : courses pédestres, 100 mètres, 800 m., 1.000 m.; nombreux prix, etc.; 17 h., bal; 21 h., tour de ville en musique; 22 h., départ du dirigeable « Joséphine-Baker »; 23 h.,

mie qu'il fallait soustraire le jeune homme. Il était en somme plus facile de se voir à Paris qu'à Mesles et Lydia jugeait tout à fait nécessaire de ne pas laisser Jacques à lui-même.

Entre autres préoccupations, l'idée de son mari : — Il faut qu'ils se marient! — lui trottaient par la tête et elle jugeait urgent, par une colonnie dernière ou tout autre moyen, de séparer à jamais les jeunes gens.

Elle écrivit donc à Jacques, pesant les termes, choisissant ceux qui lui paraissaient propres à lui inspirer du mépris pour Geneviève et à lui faire immédiatement quitter Mesles. Lydia chargea le jardinier de sa missive avec mille recommandations accompagnées d'un bon pourboire.

Puis elle fit ses adieux aux dames Aubert. Ils furent affectueux de la part de la tante et de la nièce. Geneviève embrassa de tout cœur celle qui avait employé ce qu'elle avait d'énergie et d'intelligence à faire son malheur.

A neuf heures moins dix, la cantatrice arriva à la gare. Son mari arriva après elle. Elle lui en fit de gais reproches, mais au fond elle était inquiète. Une fois en wagon et seuls, elle demanda :

— Un peu plus, vous nous faisiez manquer le train. Qu'avez-vous fait ?

— Il répondit évasivement : — J'ai fumé un cigare de trop.

Ensuite il l'embrassa, un peu brutalement, selon son habitude et, ravi, il lui dit :

— Nous allons nous amuser ! D'abord nous voyagerons et je t'offrirai tout ce que tu voudras. J'ai gagné beaucoup d'argent cette année : tu t'en apercevras !

Mme Bordakhof se laissait embrasser et tutoyer sans grimaces, sans souci de voir friper sa jolie toilette. Elle aimait l'argent, et ce qu'il lui dit détourner ses questions, il lui eût été pourtant assez utile de savoir comment Michel avait utilisé sa matinée. Elle devait apprendre trop tard qu'il n'avait pas perdu son temps.

XV

LES PRÉCAUTIONS DE MICHEL

Après avoir sauté hors du jardin, Michel était retourné à Mesles. Aux quelques paysans qu'il avait rencontrés, il n'avait pas oublié de raconter qu'en se promenant, dès l'aube, sur la rive, il avait surpris un homme, — un Monsieur, — sortant de la maison de Mme Aubert, traversant le jardin et se sauvant en barque. Il ajoutait qu'il l'avait vu sortir du rez-de-chaussée et qu'une femme avait paru sur le seuil pour dire au revoir à l'inconnu.

Les gens hochaient la tête : — Oh! dame oui, ça se peut bien!

— Moi, je m'en moque! ajoutait Michel. Je suis ici de passage pour affaires. Si je vois ça, c'est parce que j'ai d'abord cru que c'était un voleur. Mais, après, j'ai deviné que c'était un amoureux.

— Pour sûr que c'en est un ! Et les paysans s'en allaient, hochant toujours la tête. Michel savait que, le soir même, tout le village s'entrefermerait de l'histoire. Poursuivant son idée, il arriva à l'auberge et invita l'aubergiste Mathieu à trinquer avec lui. Ce faisant, il lui raconta la même histoire. L'hôte, l'oreille aux aguets, apparut bientôt. Quand M. Bordakhof eut achevé, elle s'écria :

— Un homme chez les dames Aubert, après minuit !

Comme frappé d'un rapprochement subtil, Michel demanda :

— Au fait, est-ce que votre jeune homme n'est pas sorti en barque la nuit dernière ?

— Si, dit le père Mathieu, même qu'il est rentré tard et qu'il dort encore !

— C'est donc cela ! dit Michel en riant. J'avais cru le reconnaître.

Il avait repris ensuite le chemin de la gare tout tranquillement, se frottant les mains, certain que l'aventure allait faire le tour du village, que la médiancée s'en donnerait à cœur joie et qu'il n'avait qu'à se croiser les bras en attendant l'heureux résultat de son indiscrétion.

M. Bordakhof aurait pu en effet se croiser les bras. Mais il n'était pas homme à s'arrêter en si bon chemin.

Après avoir réinstallé Lydia dans son coquet hôtel d'Auteuil, il sauta en taxi et donna l'adresse du docteur Bergaut.

Le docteur habitait un entresol de la rue Saint-Lazare. M. Bordakhof fit passer sa carte avec la mention : urgent, au crayon. Presque aussitôt on l'introduisit dans un cabinet encombré de livres et de piles de journaux. Devant un bureau couvert de paperasses, un petit homme sec, jaune et maigre, les cheveux blancs en broussailles, écrivait fébrilement. Au bruit de la porte, il redressa la tête, puis se leva :

— Monsieur Bordakhof, vous me voyez très absorbé par un travail où je mets le meilleur de moi-même. Vous allez supposer que c'est quelque recherche médicale. Pas du tout ! C'est un poème et un poème en douze chants, mon cher Monsieur. Bien que je n'aie pas à me plaindre de la médecine qui m'a valu une superbe clientèle, j'ai gardé une tendresse cachée pour la poésie. Un goût de collègue qui m'est resté ! J'ai eu dans mes classes de lettres mon petit prix de rhétorique...

Michel, que la rhétorique n'intéressait nullement, coupa court au bavardage.

— Je puis vous parler sans crainte d'être entendu ?

Le docteur alla pousser une double porte capotée et, tout en faisant cela d'un air affairé, il demandait des nouvelles de la santé de Lydia.

— Très bonne! répondit Michel.

Elle a passé sept ou huit semaines charmantes, paraît-il, chez les dames

Aubert. Je l'ai ramenée à Paris. Je ne reviens pas du Sénégal pour rester veuf.

— Je comprends ça ! dit le docteur. Mais figurez-vous, — je peux bien vous dire cela maintenant, — que c'était votre femme que je croyais veuve ! En vous voyant, l'autre jour, j'ai été surpris... mais enchanté.

— Moi aussi ! dit Michel en riant. Mais ce n'est pas de Lydia que je viens vous parler.

Le M. Bordakhof se rembrunit et il ajouta après hésitation :

— C'est... de Mlle Geneviève Aubert.

— Geneviève ! Parlez : tout ce qui intéresse mes deux amis m'intéresse. Est-ce... grave ?

— Si grave qu'il me faut d'abord votre parole d'honneur de ne jamais révéler à personne que vous tenez ce secret de moi.

Faisant effort pour dissimuler sa curiosité, le médecin exprima un scrupule délicat :

— Est-il nécessaire que je sache ce secret ?

— Tout à fait nécessaire, docteur.

— Je vous donne donc ma parole de ne dire à personne que je tiens le secret de vous.

— Si jamais Lydia s'informe ici, pensa Michel, le docteur ne me trahira pas.

Puis, voyant le vieil homme impatient, il dit tout haut :

(A suivre)

Feuilleton du « Journal du Lot » 22

BONHEUR CONQUIS

PAR
Charles FOLEY

XIV
LE MAL EST FAIT

Son départ lui évitait toute tardive et ennuyeuse explication au sujet de son mariage. Restait Jacques, Jacques dont elle ne voulait pas perdre la tendresse. Tout ce qu'il y avait d'audacieux à conserver l'espoir de l'aimer, le lui faisait aimer davantage. Le triomphe de sa volonté se confondait si bien avec le triomphe de cet amour, qu'elle se croyait engagée à ses propres yeux à ne pas abandonner son projet. Devant la violence, elle céda; mais avec l'arrière-pensée fixe d'en arriver tout de même à ses fins.

Ne pouvant faire mieux, elle se décida à écrire au compositeur. Elle voulait le retrouver bientôt et le retrouver plus que jamais aimant et illusionné. Il lui sembla que, pour cela, le séjour de Mesles et le voisinage de la villa pouvaient être nuisibles. D'une nouvelle conversation avec Geneviève pouvait jaillir la lumière. Qui savait si celle-ci n'avait pas déjà parlé ? C'était à cette influence enne-

Bibliographie

Viennent de paraître :

Raymond REY
Professeur de l'Université
Docteur en lettres

La Cathédrale de Cahors
et les origines de l'architecture
à coupes d'Aquitaine

Les Vieilles Eglises Fortifiées
du Midi de la France

Henri LAURENS, Editeur, Paris

En vente : A CAHORS

Librairie MEYZENC, Bd Gambetta, 35
Librairie GIRMA, Bd Gambetta, 24

Vient de paraître

EUGÈNE GRANGIÉ

Cahors-en-Quercy

(avec dessins de M^{lle} Alice Millochau)

1 vol. Prix : 6 fr.

En vente : A CAHORS

Librairie MEYZENC, Bd Gambetta, 35
Librairie GIRMA, Bd Gambetta, 24

Vient de paraître

EUGÈNE GRANGIÉ

Gracieuse
au bérêt bleu.....

Roman Basque

1 vol. Prix : 7 fr. 50

J. PEYRONNET, Editeur, 7, rue de Valenciennes - PARIS -

En vente : A CAHORS

Librairie MEYZENC, Bd Gambetta, 35
Librairie GIRMA, Bd Gambetta, 24

L'OPINION

Journal de la Semaine

Paraissant tous les samedis

7 bis, Pl. du Palais-Bourbon, Paris, VII^e arr

Sommaire du samedi 20 août 1927

Editorial : M. C. — Ce qu'on dit. — Affaires extérieures : Le chaos russe : Jacques Chastenet. — Affaires intérieures : Les forces politiques de la France : Aunis et Saintonge : Trygde. — Affaires économiques : La situation de nos chemins de fer : Intérim. — Notes et Figures : La traversée aérienne de la Manche en 1785 : R. le Doct. — Vacances économiques : A. de Bersaucourt. — Littérature : Confidences de romanciers : André Théry. — Idées : Un guide à travers la forêt obscure... : Gonzague Truc. — Mémoires et Documents : Naturalisation : André Maurel. — Voyages : Au val d'Andorre : Georges Beaume. — Aspects de Changhaï : G.-L.-R. Manue. — Nouvelle : L'Angou sous scellés (suite), par N. S. Lesskov (traduction G. d'Ostoya et Georges Masson). — La Bourse. Chronique immobilière. « Le quai d'Orléans ». Dessin de Jacques Boullaire.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)
Le co-gérant : L. PARAZINES.

CHEMIN DE FER DE PARIS À ORLÉANS

Un circuit automobile vers les Monts du Cantal au départ du centre touristique de Rocamadour (Lot).

Au cours de l'été 1927, Rocamadour, qui joint à l'attrait de sa situation merveilleuse le privilège d'être un excellent centre d'excursion dans le pays si pittoresque du Haut-Quercy et vers les Gorges du Tarn, sera le point de départ d'un nouveau circuit automobile se dirigeant vers les Monts du Cantal par la belle région trop peu connue du Bas-Limousin.

Ce circuit comprendra 6 journées de voyage qui permettront notamment la visite des merveilles souterraines de Padirac, Lacave et Presque, des sites délicieux de la vallée de la Dordogne, de Brive et des vieilles bourgades de la Corrèze, d'Aurillac et de la vallée de la Cère, ainsi que du cœur du Massif Cantalien, au Puy-Mary et à Salers.

Les départs auront lieu de Rocamadour tous les lundis du 4 juillet au 19 septembre 1927.

Le prix du transport, pour le parcours complet, est fixé à 400 fr.

Pour tous renseignements, s'adresser au Bureau de la Cie d'Orléans, 16, Boulevard des Capucines, à Paris, et aux principales Agences de Voyages.

PAPIERS PEINTS GLATIGNY

VENTE DIRECTE AU PUBLIC depuis 0,85 le rouleau

ALBUM NOUVEAUTÉS 1927

plus de 600 échantillons différents

Envoi franco sur demande

PEINTURES préparées à l'huile de lin

toutes nuances par 5 kg. : 4 fr. 95 le kg.

Expédition franco gare contre mandat postal 5 kg. : 29 fr. 95 ; 10 kg. : 58 fr. 95

107, rue Beaubeourg, PARIS (3^e)

ETUDE

DE

M^{re} BOUYSSOU, Jean-Léon

Licencié en droit

NOTAIRE A CAHORS

Deuxième avis

Suivant contrat passé devant Maître BOUYSSOU, notaire à Cahors, le vingt-neuf juillet mil neuf cent vingt-sept, enregistré le 6 août 1927, folio 68, numéro 527.

Madame DELFAU Yvonne, négociante, domiciliée à Cahors, rue Clément-Marot, numéro sept, a vendu à Monsieur SABATIE Jules et dame BORNE Ida-Françoise-Elise, son épouse, propriétaires domiciliés à Galesiesse, commune d'Arcambal, le fonds de commerce de marchand de cuirs et fournitures pour cordonnier et seller qu'elle exploitait à Cahors, rue Clément-Marot, n° 7, ensemble la clientèle, l'achalandage, le matériel et l'agencement le composant.

Domicile est élu pour les oppositions en l'étude de Maître BOUYSSOU, notaire à Cahors. Avis de la présente vente a été donné dans le bulletin officiel des ventes et cessions de fonds de commerce le dix-sept août mil neuf cent vingt-sept.

Les oppositions devront être faites à peine de forclusion dans les dix jours de la présente insertion au domicile élu par les parties à Cahors, chez Maître BOUYSSOU, notaire.

Pour deuxième avis.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE — DÉPARTEMENT DU LOT

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE
Secrétariat Général des P. T. T.

POSTE OMNIBUS RURALE

SERVICE POSTAL — TRANSPORTS DE VOYAGEURS, DE COLIS POSTAUX DE MESSAGERIES (G. V. et P. V.) ET DE COMMISSIONS DE TOUTE NATURE

HORAIRES du CIRCUIT de FIGEAC à partir du 1^{er} Juin 1927

LOCALITÉS	HORAIRE N° 1		LOCALITÉS	HORAIRE N° 2	
	MATIN	SOIR		MATIN	SOIR
Figeac-Gare	dép. 7 ^h 5		Figeac-Gare	dép. 7 ^h 5	
Figeac-Bureau de poste	7 30	arr. 18 ^h 15	Figeac-Bureau de poste	7 30	arr. 18 ^h 15
Figeac-Gare		18 5	Figeac-Gare		18 5
Capdenac-le-Haut	7 50	17 50	Lunan	7 55	17 50
Port-de-Capdenac	8 »	17 35	Saint-Félix	8 10	17 35
Clayrou	8 15	17 20	Felzins	8 25	17 20
Cuzac	8 35	17 10	Lentillac	8 40	17 5
Lentillac	8 55	16 50	Cuzac	9 »	16 45
Felzins	9 10	16 35	Clayrou	9 10	16 25
Saint-Félix	9 25	16 20	Port-de-Capdenac	9 25	16 10
Lunan	9 40	16 5	Capdenac-le-Haut	9 40	16 »
Figeac-Bureau de poste	arr. 9 55	dép. 15 40	Figeac-Bureau de poste	arr. 9 55	dép. 15 40

Les horaires n° 1 et n° 2 seront observés alternativement. Le sens de la marche sera ainsi inverse tous les jours y compris les dimanches.

TARIF DES VOYAGEURS

Sens Figeac - Capdenac-le-Haut, etc...

LOCALITÉS D'ORIGINE	LOCALITÉS DE DESTINATION								
	CAPDENAC-LE-HAUT	PORT-DE-CAPDENAC	CLAYROU	CUZAC	LENTILLAC	FELZINS	SAINT-FÉLIX	LUNAN	FIGEAC Bureau ou Gare
FIGEAC-GARE ou Bureau de Poste	Fr. c. 2 »	Fr. c. 2 50	Fr. c. 3 75	Fr. c. 4 75	Fr. c. 5 »	Fr. c. 5 »	Fr. c. 5 »	Fr. c. 5 »	Fr. c. 5 »
CAPDENAC-LE-HAUT	»	»	1 75	3 »	4 »	4 75	5 »	5 »	5 »
PORT-DE-CAPDENAC	»	»	1 25	2 25	3 50	4 25	4 75	5 »	5 »
CLAYROU	»	»	»	1 25	2 25	3 »	3 75	4 »	4 25
CUZAC	»	»	»	»	1 25	2 »	2 50	3 »	3 50
LENTILLAC	»	»	»	»	»	1 »	1 50	2 »	2 50
FELZINS	»	»	»	»	»	»	»	1 50	2 »
SAINT-FÉLIX	»	»	»	»	»	»	»	»	1 50
LUNAN	»	»	»	»	»	»	»	»	1 50

Sens Figeac - Lunan, etc...

LOCALITÉS D'ORIGINE	LOCALITÉS DE DESTINATION								
	LUNAN	SAINT-FÉLIX	FELZINS	LENTILLAC	CUZAC	CLAYROU	PORT-DE-CAPDENAC	CAPDENAC-LE-HAUT	FIGEAC Bureau ou Gare
FIGEAC-GARE ou Bureau de Poste	Fr. c. 1 50	Fr. c. 1 50	Fr. c. 3 50	Fr. c. 4 25	Fr. c. 5 »	Fr. c. 5 »	Fr. c. 5 »	Fr. c. 5 »	Fr. c. 5 »
LUNAN	»	»	2 »	2 75	4 »	5 »	5 »	5 »	5 »
SAINT-FÉLIX	»	»	1 »	1 50	2 50	3 75	4 75	5 »	5 »
FELZINS	»	»	»	1 »	2 »	3 »	4 25	4 75	5 »
LENTILLAC	»	»	»	»	1 25	2 25	3 50	4 »	4 75
CUZAC	»	»	»	»	»	1 25	2 25	3 »	4 »
CLAYROU	»	»	»	»	»	»	1 25	2 25	3 »
PORT-DE-CAPDENAC	»	»	»	»	»	»	»	1 25	2 50
CAPDENAC-LE-HAUT	»	»	»	»	»	»	»	»	2 »

Tarif des Commissions et des Messageries

0 à 3 kilogs	0 fr. 60
3 à 5 kilogs	1 fr. »
5 à 10 kilogs	1 fr. 50
10 à 25 kilogs	2 fr. 25
25 à 50 kilogs	3 fr. 50
Bicyclettes accompagnées	1 fr. en messag., suiv. poids
Valeurs d'enfants accompagn.	1 fr.

TARIF DES COLIS POSTAUX

Celui qui est actuellement appliqué par les Correspondants des Compagnies de Chemins de Fer

NOTA

Les colis accompagnés d'un poids inférieur à 10 kgs ne sont passibles d'aucune taxe s'ils peuvent être tenus sur les gares par le voyageur. Les colis encombrants, accompagnés, même d'un poids inférieur à 10 kgs, sont passibles de la taxe normale.

En cas de perte d'un colis, le montant du remboursement ne pourra dépasser vingt fois le montant de la taxe perçue pour le transport, c'est-à-dire 12 francs pour les colis taxés 0 fr. 60 et 70 francs pour les colis taxés 3 fr. 50 avec l'échelle intermédiaire.

SERVICE POSTAL

Au chef-lieu de chaque commune comprise dans le circuit, un correspondant postal se tiendra à la disposition du public une heure avant le passage de la voiture postale, matin et soir, pour effectuer directement les opérations suivantes :

- 1^{re} vente des figures postales d'usage courant, des timbres-retraite et des timbres de quittance ;
- 2^e réception au guichet des lettres et des objets soumis à la formalité de la recommandation ;
- 3^e vente des enveloppes de valeurs à recouvrer affranchies ;
- 4^e réception au guichet des envois de valeurs à recouvrer et des envois contre remboursement (régime intérieur) ;
- 5^e émission des mandats-cartes, mandats-lettres et mandats-chèques jusqu'à 500 francs ;
- 6^e paiement jusqu'à 500 francs des mandats ordinaires.

En plus de ces opérations, le correspondant postal servira d'intermédiaire entre le public et le bureau de Figeac pour effectuer :

- 1^{re} l'expédition et la distribution des correspondances ;
- 2^e l'émission des mandats-cartes, mandats-lettres et mandats-chèques supérieurs à 500 francs ;
- 3^e le paiement des mandats ordinaires supérieurs à 500 francs et, sans limitation de somme, des mandats-cartes, des mandats-lettres et des mandats-chèques ;
- 4^e le recouvrement des effets de commerce et la perception du montant des envois contre remboursement ;
- 5^e les versements et les remboursements de la Caisse Nationale d'Épargne ainsi que les règlements et les remplacements de livrets ;
- 6^e l'expédition des télégrammes pour la France, l'Algérie et la Tunisie.

Pour les opérations postales effectuées à titre d'intermédiaire, le correspondant postal percevra sur les déposants :

- a) émission de mandats supérieurs à 500 fr. : 0 fr. 10 par opération de moins de 10 fr. et 0 fr. 20 par opération de plus de 10 fr.
- b) versements et remboursements à la C.N.E. : 0 fr. 10 par livret.
- c) Règlement et remplacement des livrets... 0 fr. 20 par télégramme.

COMMISSIONS

La poste omnibus rurale assurera entre deux points quelconques de son parcours les commissions de toute nature qui lui seront confiées par le public. C'est dire que la nature des commissions admises n'est pas réglementée et que l'Administration est uniquement guidée par le souci d'établir une liaison étroite entre les agglomérations rurales et la ville de Figeac et par cela même de rendre service aux usagers dans toute la mesure du possible.

A titre d'exemple, la poste omnibus rurale se chargera des commandes à faire chez l'imprimeur quel commerçant qui lui sera nommément désigné (bonnanger, boncher, épicer, mercier, etc., etc.), des ordonnances à faire exécuter chez les pharmaciens, etc., etc.

DANS le même ordre d'idées, les habitants des localités comprises dans le circuit de la poste omnibus rurale pourront recevoir et expédier des colis postaux et des colis de messagerie (G. V. et P. V.).

La Phosphide Garnal

MÉDICAMENT IODO-TANNIQUE PHOSPHATÉE

Remplace agréablement et avantageusement

L'HUILE DE FOIE DE MORUE

Dans son traité des « Médicaments Usuels », 5^e édition, page 138, M. le Docteur MARTINET affirme que « les iodo-tanniques constituent, avec l'huile de foie de morue, les arsenicaux, le climat marin, les bains salés, la médication de choix du lymphatisme et de la scorfula ».

ACTIONS ET INDICATIONS de

la PHOSPHIDE GARNAL

Spécifique du lymphatisme par son iode — Astringent

Tonique par son tannin

Reminéralisant par son phosphate de chaux

La PHOSPHIDE GARNAL

est indiquée

- 1^{re} dans tous les états lymphatiques : lymphatisme, scorfula, adénopathies, hypertrophies amygdaliennes, végétations adénoïdes ;
- 2^e dans la convalescence des maladies infectieuses, les états dépressifs, les états pré-tuberculeux et les premiers stades de la tuberculose pulmonaire ;
- 3^e dans les états où la déminéralisation prédomine : rachitisme, arrêt de croissance, phosphaturie, prédispositions tuberculeuses, hypophysies, etc., etc...

Mode d'emploi :

Une cuillerée à soupe à un verre à madère (suivant l'âge) au début de chacun des deux principaux repas.

Prix du flacon (impôt compris) : 14 francs

Laboratoire de la PHOSPHIDE GARNAL

CAHORS — 97, boul. Gambetta — CAHORS

IMPRIMERIE A. COUESLANT

(Personnel intéressé)

CAHORS (Lot)

INSTALLATION MODERNE

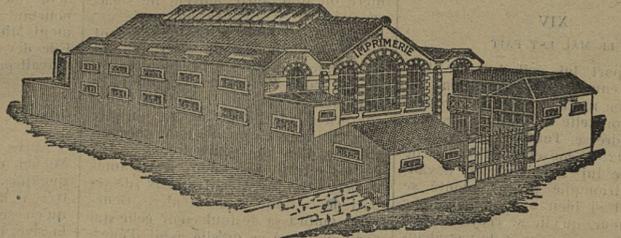
ATELIER PRINCIPAL :

1, Rue des Capucins

ANNEXE :

4, Rue Frédéric-Suisse

21 PRESSES



LIVRAISON RAPIDE PRIX MODÉRÉS